

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 44  
Votes exprimés : 43  
POUR : 41  
CONTRE : 2  
Abstentions : 1  
Date de la convocation :  
21 novembre 2023  
Date d'affichage :  
21 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Nadine LEGENDRE) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAUULT – Michel GCHWEINDER - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER, absent excusé (représenté par Catherine RAMEAU) - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Jacques ROBERT) – Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN, absent excusé (pouvoir à Guy GUENIFFEY) – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Christophe GENTIL – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Catherine VERNEAU -  
Absents : Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'ACHAT D'ENERGIES  
ADHESION**

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndical n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que la Communauté de Communes du Serein est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n°2020/007 du 3 février 2020.

Considérant que le groupement de commandes dont la Communauté de Communes du Serein est actuellement membre, est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de Communes du Serein d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 41 voix POUR, 2 voix CONTRE (Gilles SAKCEPEY, Bruno CHARMET), 1 abstention (Daniel RAVERAT),

ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,  
AUTORISE l'adhésion de la Communauté de Communes du Serein en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,  
AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement,  
AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes du Serein et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,  
AUTORISE le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,  
AUTORISE le Président à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

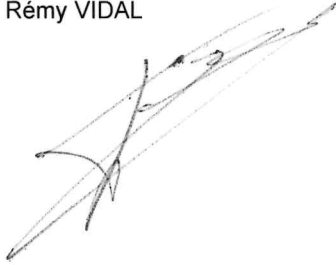
Application agréée E-legalite.com

INTEGRE au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,  
DONNE mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de la Communauté de Communauté pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,  
DONNE mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la Communauté de Communes du Serein dans le cadre de la convention constitutive.

DIT QUE la présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-097 du 9 octobre 2023

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 01/12/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

## Annexe à la délibération n° 2023/115 du 27 novembre 2023

**ELECTRICITE**

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la Communauté de Communes du Serein à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom installation	adresse	numéro RAE	Recours électricité à Haute Valeur Environnementale (1)	Date d'entrée (2)
Office de Tourisme Noyers	12 Place de l'Hôtel de Ville 89310 NOYERS	12487554215406		01/01/2026
Borne tourisme Noyers	Place de l'Hôtel de Ville 89310 NOYERS	12491172160846		01/01/2026
Office de Tourisme Isle	12 Place de la Fontaine 89440 L ISLE SUR SEREIN	12411327027502		01/01/2026
Espace santé	1 A Route de Puits de Bon 89310 NOYERS	12465846547917		01/01/2026
CCS siège	1 Place Saint Georges 89440 L ISLE SUR SEREIN	12414037591986		01/01/2026
Bâtiment interco Montréal	1 Place du Prieuré 89420 MONTREAL	12425470308865		01/01/2026
Espaces multiservices	1 A Route de Puits de Bon 89310 NOYERS	12465991265783		01/01/2026
Bibliothèque	4 Chemin des Fossés 89310 NOYERS	12436613570003		01/01/2026
Stade de foot	Route de Vignes, Guillon 89420 GUILLON TERRE PLAINE	12472793014245		01/01/2026
Garages	Allée du Champs sous Vie 89440 L ISLE SUR SEREIN	12416063641181		01/01/2026
Ecole Montréal	41 Grande Rue 89420 MONTREAL	12434587530265		01/01/2026
Groupe scolaire Montfaut	Route de Vignes, Guillon 89420 GUILLON TERRE PLAINE	12429667100446		01/01/2026
Groupe scolaire du Parc	30 bis Avenue du Parc 89440 L ISLE SUR SEREIN	12455861019813		01/01/2026
Groupe scolaire de Noyers	1 Rue du Pré de l'Horloge 89310 NOYERS	12462952191489		01/01/2026
Ecole Joux la Ville	6 rue Servat 89440 JOUX LA VILLE	12408827773002		01/01/2026
Ecole de Thizy	1 rue des Ecoliers 89420 THIZY	12483212709904		01/01/2026
Médiathèque Joux la Ville	5 rue Servat 89440 Joux la Ville	12425904474592		01/01/2026
Gymnase Guillon	RD44, Guillon 89420 GUILLON TERRE PLAINE	12447322671230		01/01/2026
Gymnase Isle	30 Avenue du Parc 89440 L ISLE SUR SEREIN	12409985480129		01/01/2026
Micro-crèche Isle sur Serein	17 av du Pdt Bidault de l'Isle 89440 L'ISLE SUR SEREIN	12449204018411		01/01/2026
Déchèterie Noyers	Route de Puits de Bon 89310 NOYERS	12442546984773		01/01/2026
Déchèterie Isle-Angely	Route d'Avallon 89440 L ISLE SUR SEREIN	12494066528203		01/01/2026

**GAZ NATUREL**

Liste des points de consommations et d'estimations (PCE) de gaz naturel de la Communauté de Communes du Serein à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté.

Nom installation	adresse	Numéro PCE	Recours au Biométhane (3)	Date d'entrée (2)
Médiathèque Joux la Ville	5 rue Servat 89440 JOUX LA VILLE	12498842202925		01/01/2028
Ecole Joux la Ville	6 rue Servat 89440 JOUX LA VILLE	12408972490854		01/01/2028

**Note**

(2) : Pour la date d'entrée :

- si votre contrat de gaz naturel est déjà en offre de marché et arrive à échéance entre le 1/01/2028 et le 31/12/2030, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si votre contrat d'électricité est déjà en offre de marché et arrive à échéance entre le 1/01/2026 et le 31/12/2028, indiquer la date de fin du contrat +1 jour
- si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la date prévisionnelle de raccordement.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2023

Application agréée E-legalite.com